

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D' EXPRESSION NE S' USE QUE QUAND ON NE S' EN SERT PAS. N° 95 10e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores

MAYOTTE: LE GOUVERNEMENT COMORIEN FAIT UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIERE

Septembre – octobre 2006 1,5 euros ou 300 F Comoriens

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Le nouveau ministre des Affaires étrangères a déclaré, quelques instants après sa nomination, qu'il allait ré-introduire le problème de l'île comorienne de Mayotte, à la prochaine Assemblée Générale des Nations Unies. Les Comoriens ont accueilli cette décision avec satisfaction puisqu'ils se disent enfin libérés de l'auto-humiliation de l'ancien président Azali. Ce dernier avait non seulement décidé de retirer ce point de l'ordre du jour des séances plénières des Nations Unies mais avait carrément accepté le fait accompli de l'occupation par la France de cette île, contrairement aux diverses résolutions des organisations internationales.

Mais quelques jours après, l'ambassadeur de France à Moroni a affirmé qu'il y avait un accord secret entre les autorités françaises et l'ancien chef de l'État comorien. Celui-ci précisait que ce problème ne serait pas exposé aux Nations Unies. Le lendemain, ce représentant français comme par hasard confirmait officiellement que la France allait aider le gouvernement comorien avec un montant de 1,5 millions d'euros, afin d'assurer le paiement des fonctionnaires. La même semaine, le ministre Ahmed Jaffar est revenu sur sa décision et a considéré qu'il était un peu tard pour faire revenir ce problème aux Nations Unies. Nous nous demandons ce qui peut empêcher de faire présenter à nouveau ce sujet ? Pourquoi accepter d'appliquer une mesure secrète du traître Azali qui n'est même pas passé par le parlement comorien ?

Nous demandons d'ailleurs aux députés de l'Union des Comores de désavouer cet accord secret par un vote public. Ce qui pourrait permettre de considérer cet accord comme étant caduc, nul et non avenu.

Par ailleurs, le président comorien Ahmed Abdallah Sambi a conservé la plus grande partie de son allocution à l'Assemblée Générale des Nations unies à remercier tout le monde, y compris la France. Puis, comme son prédécesseur, il a parlé de la plupart des conflits qui touche notre planète, sans citer un mot sur le contentieux entre la France et les Comores au sujet de l'île comorienne de Mayotte occupée par l'administration française.

Le nouveau président comorien a-t-il peur de notre ancienne puissance coloniale ? Veut-il ne pas froisser la France, suite aux bonnes relations de coopération économique et militaire établies avec le gouvernement iranien ? Son entourage est-il infiltré ou influencé par le réseau « Françafricain » ?

Comment les organisations internationales et les pays voisins vont-ils défendre l'intégrité territoriale de notre pays si nos autorités ne la défendent pas ? Nous ne devrions pas nous mettre en compétition par avec nos frères maorais mais réclamer le retour de l'île dans l'ensemble comorien.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – Ligue 92 – 2 rue de BEZONS 92000 NANTERRE

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

9 septembre: le bateau Moubaraka qui assure la liaison entre Madagascar et les Comores a coulé pas loin de l'île de Mayotte. Il y aurait au moins trente personnes disparues.

Nous demandons aux autorités françaises d'ouvrir une enquête pour déterminer ce naufrage puisqu'elles contrôlent cette zone maritime avec des radars, bateaux de guerre et avions basés dans cette île.

18 septembre: trois députés de l'opposition à l'assemblée de l'île autonome d'Anjouan ont manifesté dans la ville de Mutsamudu.

Ils ont dénoncé leur marginalisation et leur exclusion dans l'organisation et le fonctionnement de la chambre des députés de cette île autonome. Ils dénoncent également la corruption des autorités locales.

21 septembre: après un chavirage d'une petite barque au large de Mayotte, il y aurait au moins un mort. Nous ne connaissons pas les circonstances exactes de ce nième noyade de cette barque.

Depuis l'instauration du visa Balladur en 1995, il y aurait plus de 4000 personnes décédées en pleine mer suite à des accidents parfois provoqués par les vedettes des gardes côtes françaises. Comme les autres organisations de la société civile, nous demandons la levée du visa Balladur et le respect des résolutions des nations Unies qui prônent le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien.

17 octobre: un jeune comorien de 28 ans Ousseine T. DADA a été tué par balles en bas de l'immeuble de sa mère dans la cité du Pavé-Neuf à Noisy Le Grand en Seine-Saint-Denis (France) par une ou plusieurs personnes armées. Ces dernières ont mis son corps devant la porte de sa famille et ont pris la fuite.

D'après les premiers éléments d'enquête, cet assassinat serait lié à un règlement de comptes. Le jeune Ousseine qui vivait à Marseille aurait quitté cette ville se sentant menacé par cette bande. Nous demandons à la police française de mener l'enquête jusqu'au bout pour retrouver les meurtriers afin qu'ils soient jugés selon les normes d'équité internationalement reconnues.

26 octobre: un test d'admission à l'Université aux Comores ou à l'étranger est organisé à Mutsamudu en dépit du refus officiel des autorités de l'île autonome d'Anjouan. Cela concerne les bacheliers de cette île pour les sessions 2006,2005 et 2004. C'est suite à la crise séparatiste.

Ce test a été décidé par le ministre de l'Éducation de l'Union suite au refus des autorités de l'île d'Anjouan d'organiser l'examen du BAC dans les mêmes conditions et les mêmes épreuves que les deux îles sœurs Ngazidja (Grande-Comore) et Mohéli. Ce conflit entre les responsables nationaux et de l'île autonome risque de mettre en cause l'éducation des jeunes. Certains n'ont pas pu assister au test. Nous appelons ces diverses autorités à régler ce problème par les négociations pour éviter de mettre en cause l'évolution des études supérieures de ces jeunes.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM

« Une indépendance remarquable: ce tribunal que les Américains ont préféré à une cour pénale internationale a siégé au cœur de la « zone verte » de Bagdad, entre blocs de béton et barbelés, sous protection militaire américaine. Pour ajouter à la sérénité ambiante, trois avocats de la défense ont été assassinés... qui a vendu des armes-y compris chimiques- à Saddam ? Où sont les décideurs et marchands français, belges, allemands, russes, qui ont équipé et développé la dictature irakienne ?

Extrait d'un article du journal « Le Canard enchaîné » du 8 novembre 2006 sur la condamnation à mort par pendaison de l'ancien président irakien Saddam Hussein.

« A votre avis, pour quelle raison êtes-vous convoqué ? Vous êtes musulman pratiquant ? Proche du salafisme, ou du mouvement tabligh ? ... Vous savez pourquoi vous êtes là, ne faites pas l'enfant... Bon, vous êtes musulman ? Vous vous sentez bien en France ?... Réponse de Karim reproché d'avoir voyagé en Arabie Saoudite, en Inde et au Pakistan accomplis avant qu'il ne travaille à Roissy: « Et les salariés chrétiens qui sont allés à Lourdes, vous allez les convoquer ? »

Extraits des entretiens expéditifs effectués par la police aux frontières à l'égard de 72 employés musulmans de Roissy privés de badge d'accréditation. Douze ont formé un recours en annulation devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise selon « Le Canard enchaîné » du 8 novembre 2006.

Mumia Abu-Jamal

l'incroyable provocation

de la ville de Philadelphie

Le jour même où son avocat dépose un mémoire devant la justice fédérale, démontrant la manipulation du procès qui a condamné Mumia à mort, des dirigeants de la municipalité et de la police de Philadelphie, adressent une lettre aux élus de Paris et de Saint-Denis annonçant leur venue fin novembre, et déposent plainte auprès de la justice française... pour apologie de crime ! Désinformation, chantage, c'est une véritable opération de diversion des élus et de la police de Philadelphie, qui tentent ainsi de se substituer à la justice.

1982 : Mumia est condamné à mort à la suite d'une parodie de procès. On l'accuse d'avoir tué un policier mais tous les éléments à charge s'avèrent être une véritable manipulation politico-judiciaire qui vise à éliminer un journaliste influent, ancien membre des Black Panthers.

Depuis, Mumia est toujours enfermé dans le couloir de la mort, malgré l'accumulation des preuves qui l'innocentent. Par deux fois déjà la mobilisation internationale a empêché l'irréparable, et par ses écrits Mumia est devenu une figure emblématique de la lutte pour la Justice, contre les inégalités sociales et les discriminations raciales, contre la peine de mort. En France, un collectif unitaire regroupe plus de 70 associations et organisations, et agit pour sa libération. En 2003, la ville de Paris manifeste sa solidarité avec ces valeurs, en élevant Mumia au rang de citoyen d'honneur. C'est Angela Davis qui vient, au nom de Mumia, recevoir cette distinction des mains du maire Bertrand Delanoë. En 2006, Saint-Denis inaugure une « rue Mumia Abu-Jamal ».

2006 : un mémoire déposé par l'avocat de Mumia fragilise un peu plus encore l'accusation, démontrant les diverses manipulations auxquelles se sont livrées la police et la justice de Philadelphie.

Le même jour, des élus et le directeur de la police de Philadelphie décident de se rendre à Paris pour demander aux maires de démettre Mumia de ces distinctions ; une véritable manipulation - une de plus ! Sans attendre la décision de la Justice fédérale, ils exercent même un véritable chantage : ils sous-entendent en effet que la peine de mort pourrait être commuée en prison à vie si les élus de Paris et de Saint-Denis reviennent sur leur décision... Étonnant alors que, jusqu'à présent, des responsables politiques et policiers de Pennsylvanie allaient jusqu'à mener campagne en appelant à « faire griller » Mumia !

Nous voulons la justice pour Mumia !

Rassemblement pour protester contre la démarche des élus et de la police de Philadelphie

mercredi 29 novembre 2006

18 heures, devant l'Hôtel de ville de Paris

Pour en savoir

Qui est

cet homme ? Quel est l'engrenage qui a plongé le journaliste engagé de Philadelphie dans le pire des cauchemars, la machination politique et judiciaire ?
Un voyage en 40 pages pour comprendre.

5 euros

En vente

au profit de la défense
de Mumia Abu-Jamal.

Disponible à l'adresse ci-dessous.

Collectif Unitaire National « Ensemble, sauvons Mumia »

43, bld de Magenta

75010 paris

01 53 38 99 99

www.mumiabujamal.net

C O M M U N I Q U E

Suite à la célébration de l'admission des Comores à l'ONU, le 12 novembre 2007

Pour la deuxième fois consécutive, la journée du 12 novembre a été célébrée aux Comores et dans la diaspora en France. Comme l'année dernière, c'est dans le cadre somptueux de l'Assemblée de l'Union que le Comité Maoré a convié la population pour rappeler la situation de l'île comorienne de Mayotte. Quant à la diaspora, en France, elle s'est retrouvée pendant trois jours et dans des lieux différents, en région parisienne, pour commémorer cette journée avec des analyses et des témoignages.

Le Collectif Comores-MasiwaMane se réjouit de cette situation. Il y a deux ans, après les accords mixtes franco-comoriens, en parfait accord avec le Comité Maoré, installé à Moroni, nous avons décidé de mettre en avant cette date pour rappeler que l'île comorienne de Mayotte est toujours sous administration française, malgré l'admission des Comores (Mayotte, Grande-Comore, Anjouan, Mohéli) au sein de l'Organisation des Nations Unies le 12 novembre 1975 et les nombreuses résolutions des Nations unies condamnant cette occupation. Le 12 novembre est aujourd'hui devenu une des dates matricielles de l'unité des Comores.

Notre collectif est d'autant plus satisfait que cette année les autorités nationales ont pris part à la célébration de cette journée, et que le Président de l'Union, M. Ahmed Abdallah Mohamed Sambi a signé le décret rendant exécutoire la résolution votée l'année dernière qui institue le 12 novembre comme une journée fériée pendant laquelle les Comoriens doivent se rappeler qu'une partie de leur territoire est encore sous occupation étrangère.

Les chefs des exécutifs de Ngazidja et de Mwali, Messieurs Mze Soulé Elbak et Mohamed Fazul ont assisté à la célébration de cette journée, alors que Mohamed Bacar s'est fait remarquer par son absence.

Le collectif Comores-MasiwaMane saisit cette occasion pour saluer l'abnégation et le courage des parlementaires comoriens et plus particulièrement le Vice-Président Youssouf Saïd Soilihi, en ce qui concerne cette question de Mayotte. C'est lui qui est à l'origine de cette résolution instituant la « Journée Maore » et il a souhaité, il y a un an, nous associer à la rédaction de cette résolution qui a été adoptée à l'unanimité moins une voix. En ce temps, où les hommes politiques sont tant décriés, il est bon de rappeler que face aux évidences et à la loi du plus fort, certains d'entre eux osent encore défendre l'unité du pays.

Notre collectif, entend se placer à côté d'eux pour la défense de l'unité et de l'intégrité des Comores.

Collectif Comores-MasiwaMane
Comores_masiwamane@yahoo.fr
Paris, le 15 novembre 2006

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 20 h 30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR www.comores-online.com/sos-democratie

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom Prénom Adresse
..... Code Postal Ville

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Culturel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires